

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL60

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 30

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« *b bis*) La troisième phrase dudit premier alinéa est complétée par les mots : « du Président de la République » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel ou de coordination avec la loi République Numérique.